

**La métropole lyonnaise face à la mondialisation :
enjeux et démarche stratégique**

**Laurent LABORDE-TASTET
Décembre 2003**

Sommaire

AVERTISSEMENT	PAGE 3
INTRODUCTION	PAGE 4
A] CARACTERISTIQUES DE LA METROPOLE LYONNAISE	PAGE 5
1. Institutions et territoires	page 5
2. Contexte économique de la région lyonnaise	page 9
3. Caractéristiques spatiales	page 16
B] DIAGNOSTIC	PAGE 19
1. Forces et faiblesses face à la mondialisation	page 19
2. Prise en compte des nouvelles technologies de l'information	page 22
C] ORIGINE ET CONSTRUCTION DE LA DEMARCHE STRATEGIQUE	PAGE 24
1. Millénaire 3 : une démarche participative	page 24
2. Grand Lyon : l'esprit d'entreprise	page 27
D] LA STRATEGIE ECONOMIQUE	PAGE 29
ANNEXES	PAGE 32

Avertissement

Ce document a été réalisé pour le compte de la Mission « Prospective et stratégie d'agglomération » Grand Lyon dans le cadre d'une étude initiée par le programme européen Columbus et la province de Turin et coordonnée par l'université de Barcelone, sur les stratégies de certaines métropoles européennes face à la mondialisation.

Compte tenu des délais relativement courts imposés, ce document ne peut prétendre avoir une valeur stratégique. Il a été élaboré dans une perspective de synthèse économique et se veut le reflet des réflexions des principaux acteurs sur le devenir de la métropole lyonnaise et un état des démarches entreprises.

Ce document est donc une synthèse des différentes informations disponibles sur le sujet dans les documents édités par les institutions concernées (liste des documents consultés en annexe) et des informations recueillies au travers d'entretiens avec différents responsables. L'auteur remercie pour leur active collaboration : M. Patrick LUSSON, M. Jean-Loup MOLIN, Mme Corinne HOOGE de la mission Prospective et stratégie du Grand Lyon, MM. Patrick BRUN et Emmanuel SELIER de l'Agence d'urbanisme, Mme Cécile GROS, responsable de la Direction des Affaires économiques du Grand Lyon.

Introduction

On assiste depuis quelques années à une montée en puissance des enjeux du fait urbain dans le contexte de la mondialisation. Celle-ci se caractérise au niveau des villes par des incertitudes, liées au caractère désormais complexe des sociétés locales. La mondialisation a une double conséquence : la diffusion et la standardisation des formes de modernité et des styles de vie (aéroports, centres urbains, architecture, services, mode, culture...) ; et dans le même temps, l'affirmation d'identités multiples, les villes étant devenues le lieu d'expression du multiculturalisme, de la reconnaissance des racines et de la proximité. Les grandes mutations des sociétés urbaines sont le résultat de la conjugaison de ces deux aspects a priori contradictoires, qui s'interpénètrent. Quatre thèmes rendent particulièrement compte de ce phénomène : le besoin de sens ressenti par les habitants, le besoin de participation, et en même temps l'individualisme des comportements, l'impératif de l'environnement en tant qu'enjeu d'équilibre écologique, mais aussi de qualité de vie, la montée en puissance de l'immatériel, qui se traduit par la société de l'information.

Ces raisons expliquent le passage d'une conception traditionnelle de la planification, produite par la puissance publique et centrée sur le territoire, à la stratégie, qui privilégie une dynamique de développement global et intégré à partir de projets. Aujourd'hui, beaucoup de métropoles européennes sont engagées dans une démarche stratégique, qui se justifie par des raisons communes mais aussi propres à chaque situation. L'ouverture du marché européen et la mondialisation ont pour conséquence une intensification de la compétition entre les aires métropolitaines à l'échelle européenne voire mondiale. Les villes doivent de plus en plus faire valoir leurs atouts et montrer leurs spécificités particulières de manière à rayonner et à être lisibles sur la scène internationale, et ce à leur mesure, quel que soit leur rang dans l'armature urbaine. De plus, la ville cristallise aujourd'hui les dysfonctionnements majeurs de nos sociétés, avec la fragmentation sociale et l'exclusion, les déséquilibres territoriaux, un environnement et une qualité de vie menacés. Ces enjeux endogènes et exogènes amènent les villes à se poser la question de leur avenir de manière différente, à s'ouvrir au monde et aux sociétés locales, pour rechercher un développement à la fois dynamique et équilibré. Comment bâtir une agglomération à la fois compétitive et rassemblée, voilà bien l'enjeu¹.

¹ Rapport final des métropoles européennes (sept 2000)

A] CARACTERISTIQUES DE LA METROPOLE LYONNAISE

1/ Institutions et territoires :

REGION RHONE-ALPES :

Première région française après l'Ile-de-France, Rhône-Alpes est classée 10ème parmi les grandes régions européennes. Avec une superficie de 43 700 km², elle est comparable à des pays tels que la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse. Elle regroupe 8 départements (Ain, Ardèche, Drome, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie) et comprend 3 grands pôles : Lyon, Grenoble et Saint-Etienne. Sa population - 5,5 millions d'habitants - est identique à celle du Danemark et de la Finlande. La Région est devenue une collectivité territoriale de plein exercice en 1986 avec l'élection au suffrage universel direct des membres du Conseil Régional. Le Conseil Régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la Région, l'aménagement de son territoire et la formation professionnelle

Le budget 2003 du Conseil Régional est de 1.425 M€ Anne-Marie Comparini est l'actuelle Présidente du Conseil Régional

DEPARTEMENT DU RHONE :

Circonscription administrative de la République, le Département est la plus ancienne institution mise en place par la Révolution Française en 1790. Le département du Rhône, l'un des plus petits départements français par sa superficie (3000 km²) est l'un des plus peuplés : 1.597.900 habitants (1997 - Insee). Le Rhône est le 4ème département français par son importance démographique. Il regroupe plus du quart de la population de la Région Rhône-Alpes Il comprend 293 communes, la ville de Lyon étant la plus importante.

Le Département du Rhône est une collectivité territoriale de plein exercice. Son assemblée de 51 membres, le Conseil Général, règle par ses délibérations les affaires de la compétence du département. Les transferts de compétences effectués par les lois de décentralisation ont étendues ses missions. Le Département intervient notamment dans les domaines de la jeunesse, de la solidarité, du social, de l'aménagement du territoire (routes principalement).

Le département emploie 3102 agents permanents et son budget 2003 est de 1152, 21 M€ Le Président du Conseil Général, Monsieur Michel Mercier, est le chef de l'exécutif.

VILLE DE LYON :

L'ancienne capitale des Gaules est organisée aujourd'hui en 9 arrondissements couvrant une superficie de 47,87 km² pour une population de 445 452 habitants.

La commune, collectivité décentralisée, a un organe délibérant : le Conseil Municipal composé de 73 membres, élus au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans. Le Conseil Municipal, présidé par le Maire, Gérard Collomb, Sénateur du Rhône, règle par ses délibérations les affaires de la commune : discussion et vote du budget, gestion du patrimoine communal, création et organisation des services publics municipaux, participation aux dépenses obligatoires d'aide sociale et de santé, gestion des équipements culturels et sportifs de la commune.

La Ville de Lyon emploie 6 000 agents pour un budget 2003 de 595 millions d'euros.

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON : LE GRAND LYON

Premier pays d'Europe pour le nombre de ses communes (36 000), la France a créé les communautés urbaines (loi du 31 décembre 1966) pour remédier au décalage entre les structures administratives et la réalité géographique des agglomérations. L'objectif était de gérer les services publics de façon solidaire et rationnelle, de penser le développement urbain en terme d'agglomération et non plus commune par commune, et de programmer, financer et réaliser les équipements nécessaires à tous, mais trop coûteux pour chacun, sous une autorité unique. Pour le plus grand bénéfice de toutes les communes, de la plus grande à la plus petite.

La mise en place effective de la Communauté Urbaine de Lyon date de 1969. C'est donc une communauté dotée d'une histoire et d'une expérience qui lui confère aujourd'hui une crédibilité certaine. A l'origine, « super syndicat » de moyens, la communauté urbaine a permis de mutualiser les efforts collectifs en matière de services urbains (eau, assainissement, traitement des déchets, voirie...). Elle a ensuite, au fil des législations, acquis des compétences supplémentaires, d'abord dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement (loi de décentralisation de 1982/1983) puis dans celui de l'action économique (loi ATR de

1992) enfin dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement global durable dans le cadre de la loi Chevènement² et de la loi Voynet³ de 1999.

La Communauté Urbaine de Lyon exerce sur un territoire d'une superficie de 487 km² comprenant 55 communes pour une population qui s'élève à 1 200 000 habitants, soit 75 % de la population du département du Rhône, pour une superficie qui ne représente que 15 % du territoire du département.

Gestionnaire d'un budget de 1.348 M€ pour l'année 2003, forte de 4 300 agents, elle est organisée autour d'un conseil de communauté composé de délégués des communes, d'un bureau et de son président M. Gérard Collomb élu le 20 avril 2001,

Dépositaires de missions permanentes, différents organismes œuvrent au rayonnement de l'agglomération, favorisent les implantations de grandes entreprises, attirent les organisateurs de congrès, etc. Le Grand Lyon compte au total **une soixantaine d'organismes de gestion externe** dont les effectifs varient de 3 à 3 500 personnes. La plupart de ces organismes sont constitués avec d'autres partenaires de la communauté urbaine : Etat, Région, Département, Chambre de commerce et d'industrie, sociétés privées et établissements financiers.

⇒ **Trois périmètres : le Grand Lyon, l'aire urbaine et l'aire métropolitaine (annexe page 1, carte)**

Le périmètre du Grand Lyon a été défini à la fin des années soixante, au moment de la création de la Communauté urbaine. Ce territoire correspond aujourd'hui à 15 % de celui du Département du Rhône, mais à 75 % de sa population.

L'aire urbaine de Lyon, qui correspond à la réalité tangible de la métropole, est aujourd'hui beaucoup plus étendue, et s'étend même sur quatre départements. Si la Communauté Urbaine a eu à l'évidence une influence importante sur le développement global de l'agglomération, le décalage entre le périmètre de cette institution et l'aire fonctionnelle lyonnaise apparaît de plus en plus clairement. L'aire urbaine de Lyon correspond au périmètre de vie, au bassin d'emploi autour de la métropole. La définition retenue est celle de l'INSEE : l'aire urbaine se

² Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

³ Loi du 25 juin 1999, d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT)

compose des communes ou unités urbaines dont 40 % ou plus des actifs résidents vont travailler dans l'aire urbaine.

Face au problème de fragmentation territoriale, Lyon cherche à s'adapter à une réalité en mouvement, en particulier à travers de nouvelles formes d'organisation basées sur le partenariat. L'enjeu pour le Grand Lyon est en effet très important : cette institution possède des compétences stratégiques en matière d'aménagement et de développement, qui nécessitent une élaboration et une mise en œuvre à une échelle territoriale adaptée.

De nouveaux territoires apparaissent, qui dépassent les barrières administratives et institutionnelles. Ces territoires de projet apparaissent à plusieurs niveaux : la Région Urbaine de Lyon et, à un degré moindre, la Conférence des Villes-Centres des grandes agglomérations de Rhône-Alpes.

La Région Urbaine de Lyon correspond à **l'aire métropolitaine** : un territoire comprenant l'aire urbaine de Lyon et Saint-Etienne-Métropole (*Annexe 1, carte N°2*). Elle dépasse les limites géographiques et administratives traditionnelles et couvre 678 communes, représentant une population de 2.6 millions d'habitants. Créée en 1974 par la Préfecture de région, cette association regroupant les deux institutions intercommunales de Lyon et Saint-Etienne⁴, les quatre départements sur lesquels s'étend ce territoire (Rhône, Isère, Ain, Loire) la préfecture du Rhône et la Région Rhône-Alpes, est devenue en 1989 un outil de réflexion prospective et de concertation à une échelle élargie, qui correspond davantage à la réalité du bassin de vie lyonnais.

Cette démarche a pour but de favoriser la constitution d'un grand espace de développement et de rayonnement, complémentaire à celui de l'Ile de France. La réflexion porte sur les grands aménagements structurants : les modes de transports et notamment l'intermodalité à travers une politique globale en matière d'information, de tarification, de billetterie...), mais aussi sur les parcs d'affaires, les pôles de développement et les questions relatives à l'environnement et à la logistique.

Elle est actuellement co-présidée par Gérard Collomb et Anne-Marie Comparini.

⁴ Le Grand Lyon et Saint-Etienne Métropole.

La Conférence des Villes Centres des grandes agglomérations de Rhône Alpes⁵ est créée en 1992, mais prend la dimension qu'elle connaît aujourd'hui à partir de 1996 (*Annexe I, carte n°3*). Les villes décident alors de travailler avec la Région, et de l'inciter à s'appuyer sur l'armature du réseau de villes pour développer les "fonctions majeures régionales". L'idée est de favoriser les complémentarités entre les principales villes de Rhône-Alpes, de renforcer les pôles de compétences existants et de limiter les phénomènes de concurrence. La coopération au sein de ce réseau de villes s'établit dans cinq domaines principaux : l'économie, le sport, la culture artistique, la culture scientifique et technique, l'habitat et la mixité sociale. La nouvelle convention cadre de réseau (2003-2007) qui vient d'être signée met l'accent sur la volonté commune de ces villes de promouvoir l'idée d'une « métropole européenne multipolaire » et de soutenir la Région dans ses efforts en termes d'infrastructures : ligne grande vitesse Lyon-Turin et extension de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

Quelques chiffres⁶:

	Lyon	Grand Lyon	Aire urbaine	Région Urbaine de Lyon
Nombre de communes	1	55	296	678
Superficie en km ²	48	487	3 306	8 260
Population sans doubles comptes 1999	445 452	1 167 532	1 648 216	2 600 000

2/ Le contexte économique de la région lyonnaise (annexes pages 2,3 et 4):

UN ROLE DE PREMIER PLAN EN TERMES DE POPULATION ET DE CREATION DE RICHESSES :

Avec 5.6 millions d'habitants, la région Rhône-Alpes est une des rares régions françaises capables de rivaliser avec les autres grandes régions européennes. L'aire urbaine de Lyon concentre une grande partie de cette population qui en font la deuxième aire urbaine française. Avec plus d'1.6 million d'habitants, l'aire urbaine de Lyon se situe parmi les vingt premières agglomérations européennes, au niveau de Francfort et Munich. L'évolution entre les deux derniers recensements de 1990 et 1999 ne révèle pas de particularité régionale ni de

⁵ Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, St.-Etienne et Valence.

⁶ L'absence d'échelle unique pose parfois un problème statistique pour mener la comparaison entre les données d'agglomération et les données nationales. Par ailleurs, concernant certains phénomènes, on dispose de données d'agglomération (statistiques, cartographies), alors que pour d'autres, seules existent des données concernant Lyon *intra-muros*, ou le département du Rhône, ou encore la Région Rhône-Alpes. Précisons enfin que les données disponibles datent parfois de quelques années, et peuvent, en conséquence, ne plus être actuelles, l'agglomération lyonnaise étant en évolution rapide.

phénomène démographique spécifique ; après des années de croissance soutenue, on constate aujourd'hui une croissance plus légère de la population (+ 90.000 habitants au niveau de l'aire urbaine).

La structure de la population de l'aire urbaine ne diffère pas fortement de celle de la population française ; on remarque néanmoins une population un peu plus jeune (où les retraités vont peser d'un moindre poids) et sur le plan socio-professionnel à la fois un peu plus de classes moyennes supérieures et un peu plus d'ouvriers du fait du poids toujours important de l'industrie dans l'économie locale.

La région Rhône-Alpes est la deuxième région française après l'Ile de France en terme de poids économique, elle produit 10% de la richesse nationale. Il n'existe pas, en revanche, de chiffres correspondant au PIB de l'agglomération mais on évalue le PIB de l'aire urbaine à 34% du PIB régional soit environ 50 milliards d'euros. L'évolution du PIB est similaire à celui du PIB national, soit une légère augmentation dans un contexte économique difficile.

VERS UN ESPACE ECONOMIQUE D'UN MILLION D'EMPLOIS⁷ :

Au recensement de 1999, l'aire métropolitaine (R.U.L.) occupait près d'un million d'emplois dont plus de la moitié sont localisés dans l'aire urbaine de Lyon : 576 688 au 1^{er} janvier 2002.

L'emploi en région Rhône-Alpes a connu une période très favorable à la fin des années 1990, L'emploi a ainsi progressé en moyenne de 1,54%, entre 1994 et 1999, et de 5% durant la seule année 2000; cette hausse a touché tous les grands secteurs d'activité. Le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis 1991. Par ailleurs, l'emploi salarié a augmenté fortement. Les années 2001 et 2002 témoignent d'une certaine stabilité de l'emploi au niveau de l'aire urbaine. L'aire urbaine de Lyon a ainsi enregistré une hausse de 2% en 2001 soit 11 300 emplois supplémentaires. Cette progression est sensiblement la même qu'au niveau national.

Les services occupent près de la moitié de la population active de la région lyonnaise (48%). L'industrie vient ensuite (28%), puis le commerce (17%) et la construction (7%). Cette répartition, conforme à celle de la population active française dans sa globalité, ne fait pas apparaître de spécificité lyonnaise

⁷ Sources : « Vers un aménagement coordonné de la région lyonnaise », Nov 2003, agence d'urbanisme et Notes de l'Opale N°12

Le secteur industriel maintient ses emplois mais ce résultat est à relativiser car le secteur de l'intérim est en fort recul et l'industrie est le premier secteur recourant au travail temporaire. La pharmacie, les équipements électriques, électroniques et mécaniques ont créé des emplois tandis que la chimie, l'agro-alimentaire, le textile et les équipements du foyer en ont perdu. Le secteur des transports fait partie des activités les plus dynamiques dans l'aire urbaine. Le commerce de gros progresse également plus dans l'aire urbaine qu'en France.

En terme d'évolution, l'aire urbaine de Lyon se situe légèrement en dessous de la moyenne des dix principales aires urbaines françaises. Elle se classe en septième position devant Paris, Lille et Strasbourg mais cependant loin derrière Toulouse, Nice ou Nantes.

LE ROLE CLEF DES PME DANS LE TISSU ECONOMIQUE :

53,8% des emplois concernent les PME, établissements entre 10 et 200 salariés, soit 5,5% de plus que la moyenne des 9 autres plus grandes aires urbaines de France. Ce chiffre traduit l'importance des PME dans le tissu économique lyonnais. Ce sont essentiellement ces entreprises qui, au début des années 1990, créaient des emplois alors que les grands groupes menaient restructurations et licenciements massifs. Le profil des entreprises dans les créations d'emplois est aujourd'hui plus équilibré.

UN CHOMAGE QUI REPART A LA HAUSSE :

Dans un contexte économique favorable, le chômage a décru fortement de 1997 à 2000 mais le ralentissement économique a eu pour conséquence un nouvel accroissement du chômage en 2001 et 2002. L'aire urbaine de Lyon a ainsi vu le nombre de demandeurs d'emploi augmenter de 6% soit légèrement moins qu'au niveau régional (7% en Rhône-Alpes) mais nettement plus qu'au niveau national (2% pour la France)⁸.

Les derniers chiffres, au niveau du département, confirment cette dégradation. La situation dans le Rhône est ainsi préoccupante : le nombre de demandeurs d'emploi progresse de 12% entre janvier 2002 et janvier 2003. Sur la même période, la France enregistre une progression de +4.8%. Malgré cette évolution négative, les derniers chiffres connus (avril 2003) indiquent que le taux de chômage du Rhône s'élève à 8.7% soit toujours en dessous de la moyenne nationale (9.3%).

⁸ Source: Insee – données ANPE au 1^{er} janvier 2002

STAGNATIONS DES CREATIONS D'ENTREPRISES :

Au cours de l'année 2001, 9609 établissements ont été créés dans l'aire urbaine de Lyon contre 9752 en 2000. Les créations dans le Grand Lyon concentrent 78% du total de l'aire urbaine. La part des créations pures par rapport à Rhône-alpes et par rapport à la France est restée stable. L'ensemble des activités de l'aire urbaine de Lyon représente ainsi en volume 3% des créations du territoire français. Ces créations d'entreprises sont marquées, en termes d'activité, par une prédominance des créations dans les services et en particulier du secteur des services aux entreprises qui représente ainsi 27% des créations soit nettement plus que la moyenne nationale .

UNE STRUCTURE ECONOMIQUE TRADITIONNELLE ET DIVERSIFIEE

Le **secteur industriel** du bassin lyonnais se fonde à l'origine sur le textile, puis avec la révolution industrielle, il s'est diversifié autour de pôles : mécanique, métallurgie, chimie, pharmacie, automobile, construction électrique, électroménager. L'industrie reste un secteur important du tissu économique, en comparaison avec d'autres villes françaises. La région lyonnaise compte de grands groupes (Aventis, Alcatel, Vivendi, Valéo, Volvo-RVI) mais s'appuie surtout sur un vaste tissu de PME (57 000 entreprises).

Le **secteur tertiaire** se fonde à l'origine sur la culture commerciale de la ville. Il se développe ensuite autour des services financiers et commerciaux, avec des établissements comme le Crédit lyonnais, la Société lyonnaise des dépôts et la Foire et aujourd'hui, autour des services du tertiaire supérieur (+6,8% 1990-1995).

Depuis les années 80, la vie économique évolue comme dans beaucoup de villes européennes, avec le passage d'un secteur industriel prépondérant à une domination du tertiaire. Malgré le déclin des emplois industriels, qui s'amorce à partir de 1984, l'industrie reste un pôle très important en termes de production (pôle chimie, métallurgie). **La force de l'économie lyonnaise réside aujourd'hui dans son caractère très diversifié**. C'est en effet par l'imbrication des services et de l'industrie que la métropole est en train de construire sa compétitivité⁹.

⁹ Source : monographie Corine Hooge

En définitive, la métropole lyonnaise présente **un profil de métropole généraliste** en raison de la diversité de ses activités et de l'absence de réels pôles de spécialisation. Lyon se caractérise par un niveau d'excellence dans une multitude d'activité économique telles que la chimie, la mécanique, la métallurgie / plasturgie, le textile, les services dont la logistique.

La chimie : une spécialité ¹⁰

Le secteur de la chimie du caoutchouc et des plastiques représente **50 000 emplois** en Rhône-Alpes, soit 14,5 % des effectifs nationaux. La Région Rhône-Alpes reste le principal pôle de production chimique en France, aussi bien dans le domaine de la chimie lourde que dans celui de la chimie de spécialités. C'est en Rhône-Alpes que sont fabriqués la plupart des produits à valeur ajoutée (matières actives pharmaceutiques, et agrochimiques) et mis au point de nombreux procédés industriels de la chimie fine et de spécialité.

Lyon est un **berceau historique** de la chimie française, depuis le début du 19^{ème} siècle avec la fabrication de produits pour les soieries (teinture, détergents, acides), la création de Rhône-Poulenc dans les années 20, la mise en route de la raffinerie puis du vapocraqueur de Feyzin, à la fin des années 60, le développement de **Rhodia** issu de l'activité chimique de Rhône-Poulenc, à la fin des années 90. Plus de 13 200 salariés sont employés à Lyon dans le secteur de la chimie (chimie lourde, chimie, chimie fine et parachimie).

La plupart des grands leaders internationaux ont choisi Lyon : Atofina (groupe Total/Elf), Aventis pharma, Bayer, Rhodia, Ciba, Lipha (Groupe Merck), Coatex... Et un nombre non négligeable de PME très dynamiques positionnées sur des niches très spécifiques sont nées et se développent à Lyon et dans sa région telles Extrasynthèse (réactifs de laboratoires), Flamel technologies (polymères de contrôle de libération de molécules), Gatéfosse (excipients pour la pharmacie)...

Rhône-Alpes : première région textile de France

La région Rhône-Alpes est la première région textile en France avec un chiffre d'affaires de 3,81 Mds € dont 34 % sont réalisés à l'exportation, et 30 000 salariés répartis dans 1 200 entreprises. Elle est la seule région d'Europe à couvrir tous les métiers de la filière (production

¹⁰ Site internet : Aderly

du fil, filature, tissage, enduction, confection jusqu'au produit fini) et bénéficie par ailleurs d'une longue tradition et d'un grand savoir-faire régional. Parmi les leaders régionaux, citons : Deveaux, Hexcel Composites, Porcher Industries, Zannier, Chamatex.

Après 20 ans de crise, les effectifs de cette branche ont baissé de 50%. Mais aujourd'hui, l'industrie textile semble avoir retrouvé un certain équilibre après une année 2002 difficile liée au ralentissement de l'économie mondiale.

Mécanique : la première région de France

Rhône-Alpes est le premier fournisseur d'équipements mécaniques. Son activité est forte dans de nombreux domaines : automobile, sous traitance, métallurgie, construction de machines et de systèmes automatisés...

La région Rhône-Alpes représente 17 % de l'industrie automobile nationale et bénéficie de pôles d'excellence reconnus dans le monde entier. Elle compte plusieurs constructeurs notamment dans les poids lourds : Aixam (Savoie), Mega (Isère), Irisbus (Lyon, groupe Fiat), **Renault Trucks** (Lyon, groupe Volvo), premier employeur privé de la région avec plus de 8 500 emplois et de nombreux sous-traitants.

Ainsi, plus de 900 établissements industriels de la région sont fournisseurs de l'industrie automobile européenne et mondiale, plaçant Rhône-Alpes dans les premières régions automobile d'Europe. Ces entreprises sont pour la plupart des équipementiers du secteur automobile d'envergure mondiale : **Valéo** (équipements électriques), **Koyo Steering Systems** (directions assistées), **SNR** (mécanique), **Electricfil Industries** (équipements électriques), **Contitech Fluid** (flexibles).

Métallurgie, plasturgie...

Les matériaux en Rhône-Alpes représentent 89 000 salariés pour près de 8 milliards d'Euros de chiffre d'affaires. Les plus grands producteurs mondiaux de polymères, de ciment, de verre et de tissus techniques côtoient en région lyonnaise une multitude de PME-PMI spécialisées.

Les centres de recherche industriels, les universités et les grandes écoles, les instituts de recherche publique ainsi que les centres techniques industriels sont un réservoir de matière grise de premier rang.

- Dans le domaine de la métallurgie et de la transformation de matériaux, la région Rhône-Alpes possède trois grands bassins métallurgiques : la Savoie, Saint-Etienne (pour l'armement) et Lyon. Les principaux acteurs régionaux sont : Tefal : 1 800 salariés , Aluminium Pechiney : 1 300 salariés, Ugine Savoie : 1 400 salariés, Sinter Lock : 620 salariés , Lafarge: Leader mondial en matériaux de construction, Saint Gobain: 4 400 salariés
- Dans le domaine de la plasturgie, Rhône-Alpes est la 1ère région plasturgique de France. La région transforme le cinquième de la production nationale des matières plastiques. Elle emploie 27 000 personnes, soit 19% des effectifs français. Lyon et Oyonnax (Ain) concentrent 50% des entreprises rhônalpines. Citons parmi les principaux acteurs : Grosfillex (premier fabricant français de meubles de jardin), MGI Coutier (équipement automobile), Rhodia, Plastic Omnium, Berchet...

Les services

Ville de forte tradition financière, Lyon constitue une place bancaire avec de nombreux sièges de filiales de groupes français et étrangers (plus de 60 établissements dont une trentaine de banques européennes et étrangères). Lyon concentre à elle seule 43 % des services aux entreprises en région Rhône-Alpes. Parmi les principaux services, on note la présence particulièrement forte :

- **d'activités de conseil et d'assistance en informatique**, notamment avec les SSII spécialisées dans l'informatique technique (Cap Gemini, Cegid)
- **de services professionnels, juridiques (10 000 salariés) et comptables (1500 cabinets comptables)**. Les principaux groupes de conseils sont implantés dans la région lyonnaise : Ernst & Young, Price Waterhouse Coopers, Deloitte et Touche... Par ailleurs, la région lyonnaise compte parmi ses groupes des cabinets d'avocats et d'experts (propriété industrielle, droit des sociétés) à compétence internationale.
- **d'entreprises de travail temporaire** qui représentent une large part des services opérationnels avec plus de 150 000 intérimaires, un CA de 3,2 milliards d'euros, un doublement des effectifs en 10 ans. Citons Adecco : n° 1 mondial du travail temporaire, 20 000 salariés et un CA de 12,2 M€

- **d'entreprise de logistique** : Lyon se caractérise par une très forte représentation des activités de transport de marchandises grâce à sa position stratégique de pôle logistique de l'Europe du Sud.

DES INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE DIMENSION INTERNATIONALE

Deuxième région économique française après l'Ile de France, à la frontière de la Suisse et de l'Italie, Rhône-Alpes et sa capitale Lyon, bénéficient des grands équipements structurants, d'infrastructures et d'infostructures qui leur permettent de jouer un rôle de premier plan en Europe.

- La région lyonnaise possède un bon **niveau d'accessibilité** avec un réseau de trains à grande vitesse et de trains régionaux, qui arrivent au cœur de la ville (3 gares TGV : Perrache, Part-Dieu et Satolas). Le réseau routier et autoroutier qui dessert la ville est des plus denses et l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry est bien relié au réseau national et européen, avec toutefois une absence de liaisons intercontinentales.
- Lyon possède également un bon niveau de **transport en commun** avec un réseau de bus, quatre lignes de métro et deux lignes de tramway.
- **Des réseaux de télécommunications** au meilleur niveau européen : la position géographique et économique de Lyon en Europe en fait un lieu de passage de « backbones » paneuropéens. Lyon met à disposition des entreprises un réseau télécom d'envergure internationale avec :
 - près de 40 opérateurs
 - une gamme complète de services haut débit : fibre optique, boucle locale radio (BLR), offre mixte, liaison satellite,
 - un service d'accueil dédié aux opérateurs, mis en place par le Grand Lyon sous forme de guichet unique : le Réseau Mutualisé de Télécommunications
 - un réseau câblé haut débit développé en zones péri-urbaines et rurales, en partenariat avec le Conseil général du Rhône

3) Caractéristiques spatiales :

L'aire métropolitaine lyonnaise occupe une position entre l'axe Rhône-Saône et les axes de franchissement alpins qui lui vaut une place de carrefour géo-stratégique d'importance

européenne pour les flux nord-sud comme pour les liaisons est-ouest. Sa géographie, marquée par de grands reliefs (Pilat, Monts du Lyonnais et Beaujolais) des plateaux et des collines (Dombes, Isle Crémieux, Balmes viennoises), et des plaines et vallées rayonnant autour du couloir rhodanien, ménage une place importante à la nature et à l'activité agricole. Contenue par les reliefs, l'occupation urbaine reste encore circonscrite. Elle s'est longtemps développée en « doigts de gants » à partir des axes traditionnels de circulation et des pôles urbains.

Lyon peut- être considérée comme la capitale du centre-est français, la ville qui associe les Alpes au sillon rhodanien. Rhône-Alpes apparaît ainsi comme la région française la mieux intégrée autour de sa métropole mais avec une intégration complexe et hiérarchisée, avec un grand relais d'importance nationale : Grenoble et quatre relais régionaux : Saint-Etienne, Valence, Chambéry et Annecy. Mais le rôle de Lyon va bien au-delà de la région Rhône-Alpes ; il s'étend à un niveau significatif sur les régions voisines de Franche-Comté, Bourgogne et Auvergne. Ainsi, il existe un haut niveau de relation entre Clermont et Lyon.

L'ensemble Lyonnais est constituée au sommet d'une grande métropole, Lyon, relayée par un centre de premier plan, Grenoble au sein d'un véritable réseau hiérarchisé et maillé à la fois¹¹ qui s'organisent à partir de trois niveaux d'armature urbaine :

- l'agglomération lyonnaise est le pôle structurant ; fédérée pour une large part à travers la communauté urbaine de Lyon
- l'agglomération de Saint-Etienne qui, avec Saint-Chamond est le principal pôle structurant de l'ouest Rhône-alpes en articulation avec le massif central
- l'agglomération du Nord Isère qui est en cours de structuration autour de l'Isle d'Abeau / Bourgoin-Jallieu
- un deuxième niveau d'armature urbaine est composé de pôles aux identités propres dont le développement se nourrit pour partie de l'activité des grands pôles de Lyon et de St-Etienne : il s'agit des agglomérations de Villefranche-sur-saône, Givors, Vienne, Ambérieu, Pont de Chéruy.

¹¹ « La France en villes », 1994, Felix Damette

ETALEMENT URBAIN ¹²...

L'aire métropolitaine a connu un fort développement qui s'est accompagné d'un étalement urbain très important favorisé par le développement des infrastructures routières . Les études mettent en évidence trois périodes significatives. Des années 50 au début des années 70, la forte croissance démographique se traduit par la poursuite du développement dans les espaces centraux mais aussi l'expansion des banlieues. Des années 75 au début des années 90, la période est marquée par un mouvement pavillonnaire massif, qui contribue à la création d'urbanisation continue le long des grandes infrastructures routières. Depuis les années 1990, la dispersion de l'urbanisation concerne des petites communes de plus en plus éloignées des agglomérations. Ainsi, sur une période de 20 ans, la population a augmenté de 70% tandis que la consommation d'espace a augmenté de 140%.

La métropole lyonnaise s'est développée sur un mode très consommateur d'espace : extension des villes et des zones péri-urbaines, diffusion de l'urbanisation dans des couronnes de plus en plus éloignées du cœur, mitage des espaces agricoles et naturels...

On note également l'existence de forts contrastes entre des territoires dynamiques et d'autres en perte d'attractivité, créant des freins au développement. Les possibilités de construction de maisons individuelles ont accéléré le départ des classes favorisées et des classes moyennes de certains quartiers de centre-ville ou de banlieue, accentuant le phénomène de ségrégation spatiale dans la première couronne à l'est du périurbain de Lyon (*annexe 1, carte N°4*).

...ET MORCELEMENT INSTITUTIONNEL :

L'architecture politico-institutionnelle française reste encore profondément marquée par l'héritage de la Révolution française, qui impose une vision centralisée de l'Etat. Le système local est fondé sur la commune et le département, qui restent les collectivités de référence malgré les réformes institutionnelles de la seconde moitié du vingtième siècle (création de la région, développement important de l'intercommunalité). L'édifice territorial de la France, hérité d'une période à haute valeur symbolique, éprouve des difficultés à se démarquer de la tradition, comme le prouve l'échec de la réforme de fusion des communes dans les années soixante-dix. Pourtant, des évolutions sont en cours depuis une vingtaine d'années avec les lois de décentralisation, qui reconnaissent une certaine forme de pouvoir local, et les lois relatives à l'intercommunalité et à l'organisation territoriale de la France de 1992, 1995 et

¹² Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (D.T.A.) Avril 2003

surtout la dernière loi "Chevènement" relative à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale adoptée en juillet 1999. Celle-ci vient en effet clarifier les modèles de coopération intercommunale et permet l'émergence d'un véritable pouvoir métropolitain.

B] EFFETS DE LA MONDIALISATION - DIAGNOSTIC

1/ Forces et faiblesses de l'agglomération :

L'agglomération lyonnaise compte parmi les métropoles européennes les plus prometteuses. Pour autant le diagnostic établi pour bâtir la stratégie économique : entretiens avec des chefs d'entreprise, questionnaires adressées à plus de 8000 sociétés, organisation d'ateliers... a mis en lumière les faiblesses de l'économie lyonnaise dans un environnement concurrentiel qui s'intensifie :

- un **taux de création d'entreprises moyen** comparé à d'autres régions, qui s'explique par des freins culturels mais aussi par l'absence de structures de médiation et d'accompagnement. Globalement, l'aire urbaine de Lyon a vu diminuer le poids de ses créations d'entreprise par rapport à Rhône-Alpes et à la France entre 1993 et 2000, ce qui confirme le constat d'un manque de dynamisme de la création. L'aire urbaine représente ainsi à date 28.3% des créations d'entreprises en Rhône-Alpes et 2.9% en France.
- **des filières à fort potentiel qui restent peu structurées** (biotechnologies, numérique, mode-création...). On constate ainsi un faible nombre d'alliances et de coopérations au sein de ces filières et l'absence d'organisme fédérateur.
- **un manque de considération des chefs d'entreprise envers l'innovation** comme facteur de compétitivité, en particulier dans les secteurs traditionnels. Ainsi 30% des entreprises lyonnaises n'ont pas intégré les outils issus des Nouvelles Technologie de l'Information (TIC).

- un tissu économique majoritairement positionné sur des activités à maturité (textile, mécanique, métallurgie...) et particulièrement exposées à la mondialisation et à ses conséquences en termes de délocalisations potentielles,
- la présence insuffisante de **fonctions de décision** par rapport à d'autres métropoles européennes : la tendance depuis plus d'un siècle est en effet à un départ des sièges sociaux de Lyon au profit de Paris mais l'évolution du monde de l'entreprise avec l'ouverture européenne, la mondialisation, et le développement de firmes en réseaux, tend à se réduire cet écart. Dans ce contexte le mouvement de concentration des entreprises dans les grandes villes continue mais le jeu est plus ouvert : Lyon est en mesure d'en profiter en développant certaines fonctions de décision, bien que cela reste encore fragile et volatil.
- **une ouverture internationale insuffisante.** En terme d'accès, Lyon reste un point de passage de l'axe nord-sud (couloir rhodanien) et souffre de l'absence de liaisons transversales, notamment ferroviaires (projet de TGV Lyon-Turin). L'aéroport Lyon Saint-Exupéry dessert, quant à lui, un grand nombre de villes européennes mais souffre encore de l'absence de liaisons intercontinentales et n'est pas encore considéré par les compagnies aériennes comme un hub incontournable au même titre que les aéroports de Barcelone , Munich et Manchester (annexe page 5).
- **une attraction touristique modeste** au regard de son potentiel architectural et culturel. Ainsi le premier musée lyonnais en terme de fréquentation, le musée des beaux-arts, se situe loin derrière les musées des autres grandes villes européennes et aucun site lyonnais ne figure dans les vingt premières attractions culturelles françaises. L'évènementiel reste en particulier une faiblesse de l'agglomération (annexes pages 6 et 7)
- **L'organisation institutionnelle du territoire métropolitain** est également problématique car particulièrement complexe et morcelée : couvrant quatre départements et constitué de nombreuses structures intercommunales aux statuts et aux poids très divers, ce territoire ne dispose pas d'une instance qui puisse prétendre la représenter ; cette complexité se retrouve en particulier

dans la planification urbaine, avec l'engagement de dix schémas de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de l'aire métropolitaine et dans le domaine des transports collectifs de voyageurs où l'aire métropolitaine compte onze autorités organisatrices de transport : (Région, quatre départements et 6 autorités organisatrices de transport urbains).

Une telle complexité institutionnelle nécessite la mise en oeuvre d'une réelle gouvernance.¹³ A ceci s'ajoute, la nécessité de rendre les démarches plus participatives ce qui n'est pas un caractère traditionnel de la culture politique française, de renforcer le partenariat public-privé encore faible et enfin de susciter une culture d'évaluation et de suivi rigoureux.

Pour autant, la métropole lyonnaise peut s'appuyer sur des points favorables, parmi lesquels :

- Sur le **numérique**, Lyon semble s'engouffrer très bien dans la "net-économie", avec les services aux entreprises et un développement du pôle multimédia, autour d'Atari (ex Infogramme) deuxième entreprise mondiale dans la production des jeux vidéos.
- En matière de **santé, pharmacie** et de **bio-médical**, les grands piliers comme Mérieux et Aventis confirment leur présence à Lyon, malgré les mouvements de fusion. Le niveau scientifique, qui a marqué le pas des années 70 et 80, a retrouvé une certaine vigueur avec l'implantation de l'ENS-Sciences en 1987 et un véritable projet pour la filière a été mis en oeuvre à travers de nombreux outils ou institutions : Canceropôle Lyon Rhône-Alpes Hospices Civils de Lyon, Plan d'actions technopole, BioVision, l'Agence régionale des biotechnologies, création d'une branche de l'ADERLY¹⁴ pour l'implantation d'agences publiques dans le secteur médical... Ce grand domaine est appelé à prendre une place croissante dans la dynamique économique d'ensemble ; avec ses importants potentiels accumulés en santé et bio, le profil de la métropole lyonnaise est donc en phase avec l'évolution générale. L'enjeu est aujourd'hui de pérenniser à Lyon les éléments moteurs du secteur médical, et d'encourager la dynamique de développement qui s'accélère à nouveau ;

¹³ Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (D.T.A.) Avril 2003

¹⁴ Association de Développement Economique de la Région Lyonnaise

- Avec **450 laboratoires publics et privés et 10 000 chercheurs**, Lyon dispose d'un potentiel de recherche de niveau européen (*annexe page 8*). Environ 15% des brevets nationaux sont issus de la recherche lyonnaise. Lyon et Grenoble, très complémentaires dans leurs axes de recherche, concentrent près de 50% des brevets français internationaux hors Paris. La recherche lyonnaise qui privilégie le décroisement des disciplines couvre une riche palette de domaines tels que :
 - La santé, les sciences de la vie, les bio-sciences dont la biologie moléculaire et cellulaire, les neurosciences, le génie biologique et médical
 - L'informatique et les réseaux
 - Les hautes technologies comme les lasers, plasma, nanosystèmes et nanotechnologies
 - Les sciences de la matière dont la physique fondamentale (atomique et nucléaire), la chimie fine, catalyse et génie des procédés,
 - Les sciences et génie des matériaux de haute performance (polymères, textiles techniques, traitement de surface)

L'émergence récente et rapide d'un appareil d'enseignement et de recherche de bon niveau, très diversifié est d'une importance capitale pour Lyon. Il faut du temps pour que le milieu universitaire et scientifique trouve sa place dans le système ; c'est à dire s'organise collectivement et tisse des liens avec tous les acteurs (économiques, sociaux, culturels) de la métropole. Mais ce milieu existe aujourd'hui, et pour Lyon c'est une nouveauté porteuse d'avenir.

- Sur le plan institutionnel, Lyon a su développer un travail en réseau au travers des liens étroits tissés avec les autres villes de Rhône-Alpes (conférence des villes de Rhône-Alpes), les villes du bassin méditerranéen (Barcelone, Marseille...), mais également les Eurocités.
- enfin, à l'heure où les dynamiques métropolitaines sont aussi de plus en plus fondées sur la qualité du cadre de vie et la richesse de la vie sociale et culturelle, la proximité des Alpes et de la Méditerranée, la valeur patrimoniale de la ville (classée au Patrimoine mondial de l'Unesco), la réputation gastronomique, la vie culturelle désormais très riche de notre cité, demain les

nouveaux équipements de loisir... deviennent des ressources que Lyon peut valoriser.

2) Prise en compte des Nouvelles technologies de l'information et innovation :

Dans le domaine spécifique des technologies de l'information (TIC°, Lyon apparaît , avec près de 70 établissements et 1 200 emplois, comme la deuxième agglomération française en matière d'ingénierie numérique des savoirs (gestion électronique de documents, gestion des connaissances ou « knowledge management », e-learning)¹⁵. Rhône-Alpes dispose également avec l'Institut des Sciences du document numérique (ISDN) d'un réseau d'échanges autour du document numérique regroupant dix-sept laboratoires de recherche et coordonné par l'Enssib (Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques)

Trois axes de développement semblent se dégager :

- **La promotion du secteur à l'échelle de Rhône-Alpes.** Il s'agit de promouvoir cette ingénierie numérique notamment auprès des PME de tous les secteurs. L'innovation ne doit pas être l'apanage de certains secteurs pointus mais doit être également appropriée par les secteurs traditionnels et par les PME ce qui nécessite des efforts en terme de **diffusion** : actions lors de salons (ex : le salon Alliance), réunions de clubs d'entreprises ou de branches professionnelles ou par l'intermédiaire de brochures de vulgarisation sous forme de publi-reportage. Cet enjeu rejoint ainsi l'un des objectifs de la stratégie économique du Grand Lyon concernant la sensibilisation et le positionnement des entreprises de sous-traitance et plu largement de toutes les PME sur l'intégration des TIC.

Cette promotion passe également par un accompagnement des créateurs, comme par exemple l'incubateur d'entreprises **Crealys**, ou la mise en place d'une aide financière en faveur des entreprises s'engageant dans un processus de formation à distance, de gestion des compétences et des connaissances.

- **La recherche de synergies locales.** Développer les contacts entre le milieu de la recherche et les entreprises locales, afin de favoriser une plus grande fertilisation croisée, notamment dans le domaine de la gestion électronique de documents (GED) et

du document numérique, citons la Technopôle de Lyon Ouest : Pôle européen des technologies de l'information et de l'entrepreneuriat. . Utiliser les TIC pour ouvrir davantage la formation supérieure lyonnaise à l'international.

- **L'animation de réseaux.** Favoriser les synergies évoquées ci-dessus en s'appuyant sur des têtes de réseaux existantes comme par exemple : Doc Forum, Lyon infocité, l'agence régionale du numérique afin que l'économie des savoirs puisse être un levier important au service du développement économique local.

C] ORIGINE ET CONSTRUCTION DE LA DEMARCHE STRATEGIQUE

La démarche stratégique est influencée par différents points tels que **le mode d'organisation institutionnelle des territoires urbains** marqué en France par un développement important de l'intercommunalité, la culture politique nationale et notamment la **tradition de consensus** moins répandue dans les pays latins que dans les pays anglo-saxons et enfin **l'autonomie financière** des villes, réelle dans le cas des communes françaises dont la majorité des ressources provient de leur propre fiscalité ce qui leur autorise par conséquent une marge de manœuvre importante lorsque les questions de financement d'initiatives et de grands projets apparaissent.

Concernant la métropole lyonnaise, différentes démarches stratégiques ont été engagées à plusieurs niveaux : d'une part, une démarche stratégique de type directif qui est le fait de l'Etat, à travers la Directive Territoriale d'Aménagement, (D.T.A.) à l'échelon du territoire métropolitain et d'autre part une démarche plus participative initiée par la Communauté urbaine de Lyon à l'échelle de son périmètre et qui aboutit sur le plan économique à un projet très formalisé : le schéma de développement économique.

1) La démarche Millénaire 3 : vers le projet d'agglomération lyonnaise

Raymond Barre est élu Président du Grand Lyon en septembre 1995. En décembre 1997, il lance la démarche Millénaire 3, pour doter l'agglomération lyonnaise d'un projet de développement global et intégré qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable. Deux motivations sont à l'origine de cette initiative : faire que l'agglomération lyonnaise améliore sa place parmi les métropoles européennes qui comptent, dans le contexte actuel de

¹⁵ Source : diagnostic sectoriel de l'OPALE (novembre 2002)

compétition entre les territoires à l'échelle mondiale, et améliorer la cohésion sociale. Le thème de l'homme a été retenu comme fil rouge de l'ensemble la démarche, pour répondre aux attentes de nos concitoyens en quête de sens dans un monde en bouleversement permanent

Le pilotage de la démarche

Le pilotage de la démarche est assuré par la Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, une équipe de sept personnes directement rattachée au Secrétaire général du Grand Lyon, dont le rôle est de :

- ✓ conduire la démarche
- ✓ assurer une veille permanente sur l'ensemble des sujets qui intéressent le développement de l'agglomération
- ✓ animer le groupe de travail "Métropoles Européennes en Projet" de la Commission Développement Economique et Régénération Urbaine des Eurocités.

Un **Comité des Sages** est créé pour guider et enrichir la réflexion. Composé de 11 personnalités issues de la société civile¹⁶ et de villes partenaires européennes (Turin, Barcelone, Genève)¹⁷, il se réunit deux fois par an et donne son avis sur les principaux thèmes de Millénaire 3.

Le déroulement de la démarche

Bien qu'elle soit conduite par le Grand Lyon, la démarche se veut plus large, d'une part en ne se limitant pas au territoire de celle-ci, et d'autre part en abordant des thèmes qui ne sont pas de sa compétence (vie culturelle, activités sportives et de loisirs, action sociale, sécurité...). C'est pourquoi elle repose sur un principe de base : une **large participation des acteurs et des structures de toute sorte**. Des débats ont été ainsi organisés sur la plupart des thèmes de société : l'éducation, la cohésion sociale, le développement durable, la société de l'information..., débats suivis au total par plus de 2000 personnes.

¹⁶ Guy Aubert, physicien ; Jean Boissonat, journaliste ; Bruno Bonell, Directeur d'Infogrames ; Annie Chanut , Présidente de la CCI Nord Isère ; Jean Debaecker, Président de la Fondation Entreprise Réussite Scolaire, Jean Baptiste de Foucauld, Inspecteur des finances ; François Juillet, scientifique, Régis Neyret, Président de la fédération Patrimoine Rhônealpin.

¹⁷ Fiorenzo Alfieri, Vice-président de l'Association du plan stratégique de Turin, Francesc Raventos, président de l'Association du plan stratégique de Barcelone, Laurent Moutinot, Conseiller d'État au Canton de Genève.

La démarche a recouru à des outils multiples :

- des études spécialement commandées sur les points nécessaires à approfondir : étude socio-culturelle des habitants de l'agglomération lyonnaise, le jeu, la vie intellectuelle, la santé, les loisirs...
- des Journées de Prospective : débats publics ouverts à tous sur un thème de société, elles ont réuni à chaque fois de 100 à 250 personnes.
- des petits groupes de travail chargés d'élaborer des propositions d'action dans un domaine précis. Ces groupes se composent des représentants de la société civile et de fonctionnaires et élus du Grand Lyon.
- Des partenariats avec de nombreux porteurs de projets : Peuplement et migrations, Forum régional des mémoires d'immigrés, APE, Entreprise Rhône-Alpes...
- Des actions d'information/communication telles que :
 - La participation à des manifestations multiples (forums, salons, séminaires....) comme Docforum, la Fête de l'Internet, le Forum de l'Etudiant...
 - La présentation de la démarche à des associations, à des services administratifs ou à d'autres structures, afin de permettre une large appropriation de Millénaire 3
 - Des publications comme les Lettres d'information permettant de suivre le déroulement de la démarche et ses résultats, les "Cahiers" thématiques Millénaire 3 servant d'introduction aux débats, tirés à 4500 exemplaires et diffusés gratuitement, les Newsletters "Métropoles Européennes en Projet" outil de communication du groupe de travail Eurocités permettant d'enrichir les réflexions lyonnaises par les expériences d'autres villes européennes en matière de stratégie de développement.
 - La création d'un site Internet - www.millenaire3.com – dédié à la démarche qui a permis de suivre en permanence son avancement et ses résultats et offre un forum encourageant la participation des internautes.

CES EFFORTS ONT PERMIS D'ABOUTIR A UN PROJET D'AGGLOMERATION QUI SE TRADUIT PAR CINQ AXES STRATEGIQUES ET 21 PRIORITES (CF ANNEXE PAGE 9).

Le projet d'agglomération est un projet à long-terme mais ces grandes lignes ont été reprises et traduites dans le plan de mandat 2001- 2007. La mise en œuvre du projet d'agglomération s'inscrit donc dans la durée du mandat politique.

Pour la partie économique, un projet spécifique a été élaborée : le Schéma de Développement Economique (SDE) renommé « Grand Lyon, l'esprit d'entreprise ». Ce projet économique a été bâtie pour une période de dix ans (1997- 2007) mais certaines de ces actions, constituées de différentes phases, débordent parfois ce cadre précis et s'inscrivent dans une durée plus longue.

2) Grand Lyon, l'esprit d'entreprise : une démarche fédératrice pour une nouvelle gouvernance économique

Le Schéma de développement économique rassemblent 5 acteurs institutionnels : le Grand Lyon, la CCI de Lyon, la Chambre des métiers, la CGPME¹⁸ et le GIL-Medef¹⁹

Il fonde son action sur un diagnostic établi à travers des études et enquête menées par la Direction des affaires économique du Grand Lyon et l'OPALE (Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie) : entretiens avec des chefs d'entreprise, questionnaires adressées à plus de 8000 sociétés, organisation d'ateliers... en 1998 et à nouveau en 2003 pour une actualisation des résultats. Ce diagnostic a permis de mettre en lumière les forces de l'agglomération mais aussi un certain nombre de faiblesses. Partant de ce constat, les partenaires du SDE retenu trois axes stratégiques et trois leviers d'actions qui débouchent sur 16 actions prioritaires.

L'initiative et la coordination de la démarche sont de la responsabilité du Grand Lyon mais les différentes actions prioritaires (16 au total), ont été placées sous la responsabilité d'un des 5 partenaires institutionnels en fonction de ses compétences et de ses ressources.

Organisation et fonctionnement du SDE sont ainsi formalisés comme suit :

- **Le groupe de gouvernance**, instance politique du SDE est composé des présidents des 5 institutions partenaires. Il a validé en 2001 la plate-forme stratégique et les actions à mener et se réunit 3 fois par an pour confirmer les grandes orientations et suivre l'avancement des projets,

¹⁸ C.G.P.M.E. : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

- **Le directoire** réunit les Directeurs généraux des 5 institutions. Cette instance de gestion courante du SDE assure l'arbitrage entre la répartition des ressources et règle au cas par cas les difficultés rencontrés dans la réalisation des projets,
- La coordination générale est assurée par la **Direction des affaires économiques et internationales du Grand Lyon** qui remplit une mission d'appui des groupes de travail, garantit la mise en cohérence des actions et assure le reporting aux instances du SDE,
- **L'observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE)** assure, quant à lui, la fonction de veille économique du territoire,
- Les **16 groupes de travail** mobilisent une cinquantaine de personnes au total. Piloté par un chef de projet issu d'une des cinq institutions partenaires, chaque groupe est porteur d'une action cadre du SDE.

Budget / financement²⁰

L'enveloppe globale annuelle consacrée aux actions du Schéma de développement économique s'élève à 40 Millions d'euros.

Ce budget est financé principalement par le Grand Lyon (27 millions d'euros) et se répartit comme suit en 2003 :

- 11 millions d'euros de fonctionnement
- 16 millions d'euros d'investissement

Il est également financé, dans le cadre de contrats quinquennaux, par la région Rhône-alpes (environ 6 millions d'euros par an) et par l'Etat français (environ 2 millions d'euros par an).

Les quatre autres apportant le complément de financement, soit environ 5 millions d'euros

¹⁹ MEDEF / Mouvement des Entreprises de France

²⁰ source : DAEI Grand Lyon (2003)

D) LA STRATEGIE ECONOMIQUE:

L'ambition partagée par le Grand Lyon et ses partenaires est claire : placer l'agglomération parmi les 15 premières places européennes d'ici 2005 ce qui passe par le développement de l'attractivité, du rayonnement à l'international et de la compétitivité européenne.

Compte tenue de la diversité des différents secteurs économique de la métropole lyonnaise, **la stratégie** élaborée doit permettre le développement harmonieux de l'ensemble des activités et non se concentrer sur certaines en particulier. La stratégie définie est ainsi une stratégie généraliste qui repose sur :

- des actions transversales en termes de création d'entreprise, d'innovation, de structure (infra et info) visant à maintenir et améliorer la compétitivité des secteurs traditionnels,
- la mise en valeur et le développement de points forts ou «clusters » tels que les biotechnologies, les loisirs interactifs et la mode-crédation.

La politique de développement économique " Grand Lyon, l'esprit d'entreprise " s'inscrit ainsi dans 3 axes stratégiques

1. Faciliter la création, l'implantation et la reprise d'entreprises, sous l'aspect immobilier, foncier, organisationnel et financier.
2. Régénérer et innover : le Grand Lyon accompagne les entreprises face aux évolutions technologiques, techniques et organisationnelles pour maintenir compétitivité et performance.
3. Identifier et développer les pôles d'excellence. Trois ont été retenus : biotechnologies/santé, les loisirs interactifs et la mode/crédation.

Pour réussir, les partenaires ont jugé qu'il fallait agir de manière transversale. Trois « leviers » ont été identifiés :

1. Le marketing territorial en intensifiant la communication en direction des investisseurs et en animant les réseaux économiques locaux.
2. L'aménagement du territoire avec la programmation de nouveaux sites d'accueil et le renforcement des pôles stratégiques dont l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry,
3. La prise en compte du développement durable, domaine dans lequel l'agglomération entend valoriser ses multiples initiatives.

Ces grandes orientations ont débouché sur un plan de 16 actions jugées prioritaires : un programme qui constitue « la feuille de route » des partenaires du SDE (*cf annexe page 10*).

Quelques exemples d'actions transversales :

Création de **la Maison de l'entrepreneuriat** pour les créateurs : située sur le Technopôle de Lyon Ouest, au cœur du Campus constitué par l'Ecole de Management de Lyon (EM Lyon) et l'Ecole Centrale de Lyon, la Maison de l'Entrepreneuriat a pour vocation de rassembler sur un même lieu et de mettre en réseau les structures et activités concernant l'entrepreneuriat. La Maison de l'entrepreneuriat assure sa mission de sensibilisation à travers trois leviers : la formation de formateurs, l'information, et le développement de formations transversales inter-établissements.

Mise en œuvre, dans le cadre du programme européen PIC EQUAL, du projet **PACEREL**²¹ dont l'objectif est de favoriser l'entrepreneuriat au sens large et en particulier auprès d'un public aujourd'hui entravé (public féminin et d'insertion). [Coût global : 2.7 Millions d'euros – échéance juin 2005]

Création d'un lieu de ressources et de veille dédié aux Technologies de l'Information (TIC) et à leurs applications concrètes : **l'Espace numérique entreprises**. Ce lieu offrira 4 types de prestations aux entreprises : information, accompagnement stratégique, accès à une plateforme de travail, développement de la R& D sur le thème de l'entreprise étendue. [Coût global : 3 millions d'euros – 2003/2005]

²¹ PACEREL / Projet d'Agglomération pour la Création et la Reprise d'Entreprises Lyonnaises

La réalisation d'un **portail internet** unique à vocation économique doit permettre d'améliorer la visibilité de l'action et faciliter l'accès à l'information. Ce portail offrira des informations et des services en guidant l'internaute vers les sites des partenaires et offrira toutes les fonctionnalités : annuaire, moteur de recherche, gestion de contenus, agenda etc. [Coût total : 3 millions d'euros 2003/2007 – mise en ligne été 2004]

Optimisation des infrastructures de **l'aéroport Saint-Exupéry** (pistes, terminal...) et création d'une desserte express ville de Lyon, aéroport (Léa et Leslys). Une action de lobbying a été entamée avec une campagne de mobilisation des milieux économiques (plus de 1000 entreprises ont répondu présentes) pour augmenter les relations internationales de l'aéroport. [Plusieurs centaines de millions d'euros dont un investissement global de 12 millions d'euros pour le Grand Lyon – échéance 2002/2006]

Choisir pour se spécialiser : les «clusters»

Le Grand Lyon a identifié 3 activités ayant un ancrage fort dans le tissu économique.

L'analyse de ces secteurs a montré qu'il existait un fort potentiel de développement. Le Grand Lyon a mis en place une stratégie spécifique pour aider, fédérer et promouvoir les entreprises et porteurs de ces 3 pôles d'excellence :

- Biotechnologies, santé, cancérologie,
- Numérique et technologies de l'information,
- Mode et création

Contrôle / Etat d'avancement :

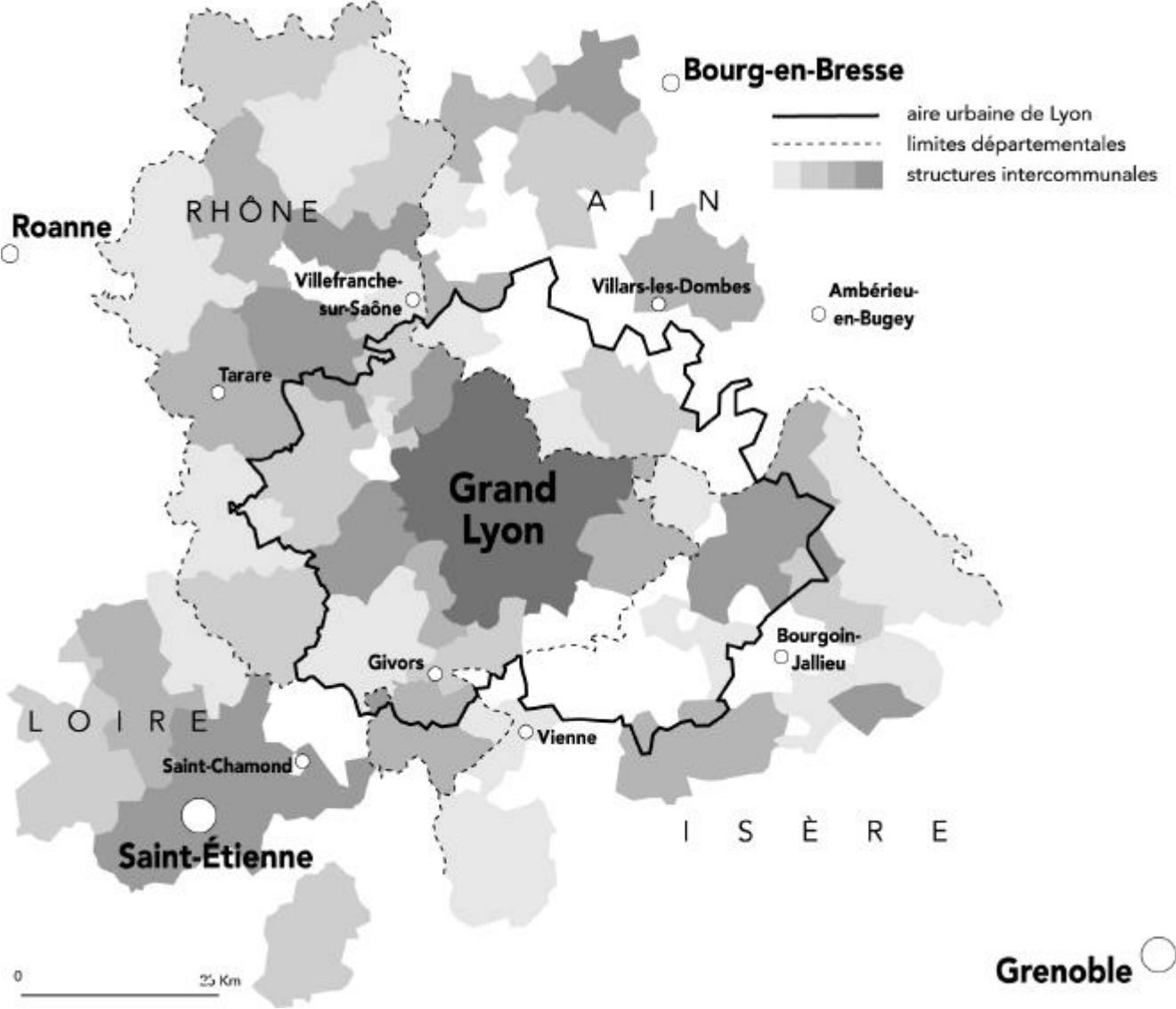
- Les états généraux du 26 juin 2003 ont été l'occasion de faire le point sur l'avancée de chaque partenaire sur les actions prioritaires. Ils ont permis de présenter la stratégie économique à plus de 550 chefs d'entreprises, élus ou universitaires.
- L'état d'avancement des projets est évalué et soumis au directoire trimestriellement tandis que le conseil de gouvernance est consulté 2 à 3 fois par an.

Annexes

Liste des annexes

- Carte des différentes aires page 1
- Données générales économiques et sociales page 2
- Poids démographique : comparaison européenne page 3
- Production de richesse : comparaison européenne page 4
- Transport aérien : comparaison européenne page 5
- Les grandes attractions culturelles en France page 6
- Les musées : comparaison européenne page 7
- Dépôts de brevets : comparaison européenne page 8
- Les 21 priorités du Grand Lyon page 9
- Les actions économiques prioritaires page 10
- Liste des documents consultés page 11

Cap vers l'aire Métropolitaine :
Région Urbaine de Lyon et dialogue avec les inter-communalités voisines



DONNEES GENERALES

	Grand Lyon	Rhone Alpes	France
Population 99	1 167 532	5 647 158	58 513 700
Taux var ann total 90/99 %	+ 0,3%	0,6%	0,37%
Solde migratoire	-43 841	52 896	40 059

(source grand Lyon)

	Lyon	Grand Lyon	Aire urbaine
Nombre de communes	1	55	296
Superficie en km ²	48	487	3 306
Population sans doubles comptes 1999	445 452	1 167 532	1 648 216
Population sans doubles comptes 1990	415 487	1 134 687	1 551 133
Solde naturel 1990-1999	+ 24 213	+ 76 686	+ 104 538
Solde migratoire 1990-1999	+ 5 752	- 43 841	- 7 455
Évolution de la population 1990-1999	+ 29 965	+ 32 845	+ 97 083
Taux de variation annuelle 1990-1999	+ 0,8%	+ 0,3%	+ 0,7%
Densité 1999	9 305	2 396	499
Nombre de ménages 1999	216 157	495 120	662 249
Taille des ménages 1999	1,99	2,29	2,43

Part des demandeurs d'emploi dans la population active (recensement 1999)

Lyon	Grand Lyon	Aire urbaine
12,5%	12,6%	11,5%

Dernier taux de chômage connu (en avril 2003)

Rhône	Rhône- Alpes	France
8,7	8,3	9,3

Produit intérieur brut (données provisoires)

PIB	Rhône*	Rhône- Alpes	France
2001	48,3 Mds €	140,3 Mds €	1 441,3 Mds €
2000	nc	136,0 Mds €	1 395,2 Mds €

* estimation

LE POIDS DÉMOGRAPHIQUE

Villes et agglomérations de plus de 1 million d'habitants dans l'Union européenne au 1^{er} juillet 2000 (en milliers)



	Villes et pays	Agglomération	Ville-centre
1	Cologne (Allemagne)	9 963	963
2	Paris (France)	9 829	2 121
3	Londres (Royaume-Uni)	9 166	7 262
4	Madrid (Espagne)	4 669	2 903
5	Bruxelles (Belgique)	4 424	960
6	Barcelone (Espagne)*	3 994	1 501
7	Manchester (Royaume-Uni)*	3 976	429
8	Milan (Italie)	3 822	1 241
9	Berlin (Allemagne)	3 755	3 417
10	Athènes (Grèce)	3 227	662
11	Naples (Italie)	3 047	1 032
12	Rome (Italie)	2 826	2 625
13	Birmingham (Royaume-Uni)	2 456	925
14	Lisbonne (Portugal)	2 356	567
15	Hambourg (Allemagne)	2 196	1 701
16	Vienne (Autriche)	1 928	1 625
17	Lille (France/Belgique)*	1 662	186
18	Leeds (Royaume-Uni)	1 660	436
19	Munich (Allemagne)*	1 576	1 168
20	Frankfort/Main (Allemagne)	1 440	635
21	Lyon (France)	1 416	450
22	Rotterdam (Pays-Bas)	1 411	596
23	Copenhague (Danemark)	1 401	496
24	Turin (Italie)*	1 384	882
25	Stockholm (Suède)	1 346	737
26	Valence (Espagne)	1 331	729
27	Glasgow (Royaume-Uni)*	1 317	623
28	Marseille (France)*	1 355	798
29	Porto (Portugal)	1 229	290
30	Stuttgart (Allemagne)*	1 211	585
31	Newcastle (Royaume-Uni)	1 179	190
32	Douai (France/Belgique)	1 172	43
33	Amsterdam (Pays-Bas)	1 165	742
34	Bielefeld (Allemagne)	1 119	322
35	Helsinki (Finlande)	1 053	557
36	Seville (Espagne)	1 053	709

* Villes du panel Millénaire 3

Source

Base de données Géopolis, F. Moriconi-Ébrard (mise à jour 2000) - Europe des Populations (www.articque.com). Opale

LA PRODUCTION DE RICHESSE



PIB des 55 premières métropoles européennes en 1999

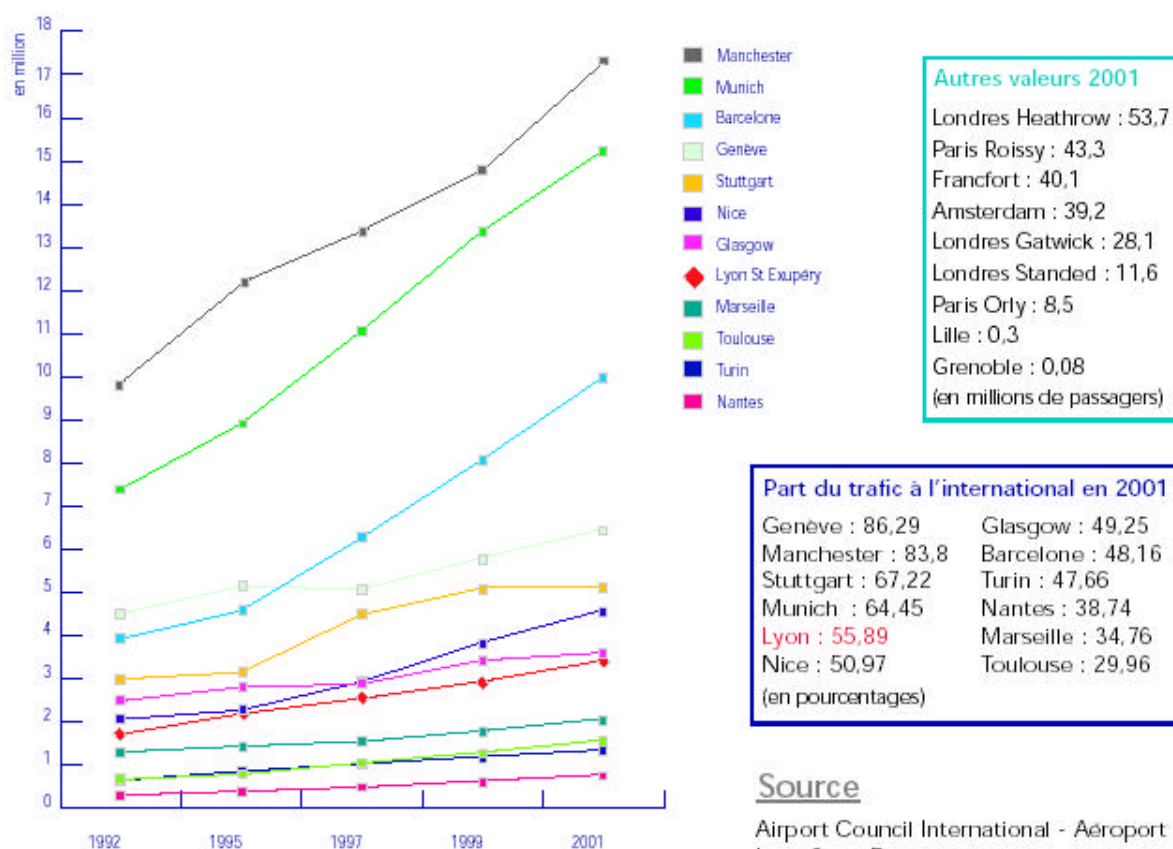
Ville	PIB total en milliard d'euros - 2001	Ville	PIB par habitant en euros - 2001
1. London	255.2	1. Frankfurt am Main	74465
2. Paris	142.5	2. Karlsruhe	70097
3. Milan	119.3	3. Paris	67200
4. Madrid	105.5	4. Munich*	61360
5. Rome	93.4	5. Düsseldorf	54053
6. Berlin	79.5	6. Stuttgart*	53570
7. Hamburg	73.3	7. Brussels	51106
8. Munich*	73.1	8. Copenhagen	50775
9. Barcelona*	69.4	9. Hanover	47223
10. Stockholm	59.3	10. Hamburg	43098
11. Vienna	58.6	11. Mannheim	41674
12. Birmingham	58.2	12. Nuremberg	41456
13. Turin*	54.8	13. Augsburg	39360
14. Greater Manchester*	54.4	14. Cologne	39108
15. Frankfurt am Main	47.9	15. Amsterdam	38203
16. Brussels	47.6	16. Münster	38139
17. Amsterdam	44.1	17. Wiesbaden	37454
18. Athens	41.1	18. Dublin	36591
19. Dublin	40.1	19. Vienna	36572
20. Lyon	39.0	20. Stockholm	35733
21. Naples	38.8	21. Gelsenkirchen	35688
22. Cologne	37.6	22. Helsinki	35321
23. Helsinki	35.8	23. London	35072
24. Lisbon	35.6	24. Bremen	35022
25. Rotterdam	34.8	25. Edinburgh	35018
26. Stuttgart*	31.1	26. Bonn	34112
27. Marseille*	30.7	27. Antwerp	33090
28. Düsseldorf	30.7	28. Milan	32122
29. Copenhagen	29.7	29. Glasgow*	31893
30. Bologna	25.6	30. Utrecht	31712
31. Hanover	24.3	31. Saarbrücken	30368
32. Florence	24.2	32. The Hague	30110
33. Liverpool	23.5	33. Essen	29760
34. The Hague	21.1	34. Bristol	29437
35. Valencia	21.0	35. Lyon	28960
36. Lille*	20.2	36. Bologna	28282
37. Nuremberg	20.1	37. Bochum	27900
38. Nice	19.5	38. Parma	27491
39. Glasgow*	19.4	39. Dortmund	26548
40. Karlsruhe	19.4	40. Rotterdam	26217

Source

Eurostat, données statistiques transmises à la presse européenne par la Barclays le 10 mai 2002

ACCESSIBILITÉ : LE TRANSPORT AÉRIEN DE PASSAGERS

Evolution du trafic international



Source

Airport Council International - Aéroport Lyon Saint-Exupéry

LES GRANDES ATTRACTIONS CULTURELLES EN FRANCE



Fréquentation des lieux culturels payants en France

Rang	Noms	Regions	1991	1996	1998
1	Tour Eiffel, Paris	Ile-de France	5 400 000	5 530 279	-
2	Musée du Louvre	Ile-de France	4 978 000	4 698 061	5 729 060
3	Cités des sciences de la Villette	Ile-de France	5 300 000	3 903 000	-
4	Château de Versailles	Ile-de France	3 941 291	2 921 604	2 684 724
5	Musée d'Orsay	Ile-de France	2 787 000	2 135 000	2 724 273
6	Château de Chenonceau	Centre	945 000	900 000	-
7	Géode, Paris la Vilette	Ile-de France	1 070 000	846 000	-
8	Musée d'art moderne, Georges Pompidou	Ile-de France	855 000	825 427	-
9	Arc de Triomphe	Ile-de France	570 000	803 632	1 184 258
10	Abbaye du Mont Saint Michel	Basse-Normandie	790 000	784 102	999 578
11	Château de Chambord	Centre	704 760	753 051	752 700
12	Musée de l'armée, Paris	Ile-de France	923 000	751 000	-
13	Musée océanographique, Monaco	Monaco	970 000	725 061	-
14	Sainte Chapelle, Paris	Ile-de France	580 000	605 236	792 373
15	Tour Maine Montparnasse, Paris	Ile-de France	777 000	600 000	-
16	Château du Haut-Koenigsbourg	Alsace	630 000	584 249	549 205
17	Palais des Papes, Avignon	PACA	570 000	531 778	-
18	Grande Galerie de l'évolution, Paris	Ile-de France	0	505 000	-
19	Musée Grévin, Paris	Ile-de France	500 000	503 663	-
20	Musée Rodin, Paris	Ile-de France	400 000	484 000	-

Source

Marc Boyer, Le tourisme de l'an 2000, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1999.

Les données 1998 sont tirées de Statistiques de la culture. Chiffres clés édition 1999, DEP, Ministère de la culture et de la communication, Paris, La Documentation Française, 2000.

LES MUSÉES



Nombres de visiteurs en 1999 dans les principaux musées des villes du panel OTU

Musée	Ville	1999
Museo FC Barcelona	Barcelone	1 154 604
Sagrada Familia *	Barcelone	1 094 015
Museo Picasso	Barcelone	1 081 843
Deutsches Museum	Munich	1 046 327
The Acropolis of Athens	Athènes	989 877
Museo E Pinacoteca Castello Sforzesco**	Milan	818 315
Museum & Art Gallery	Birmingham	598 472
Cadbwy Word	Birmingham	496 446
Fundacio Miro	Barcelone	474 810
Museo Poldi Pezzoli*	Milan	437 762
Schloss Nymphenburg	Munich	429 707
Herakleion Museum	Athènes	334 300
Musée des Beaux-Arts	Lyon	284 989
Museo de la Ciencia	Barcelone	260 802
Kunsthalle Schirn*	Francfort	254 831
Museo Scienza e Tecnica***	Milan	249 300
Palce of the knights Museums (Rodhes)	Athènes	245 300
National Archeological Museum	Athènes	243 172
Neue Pinakothek	Munich	242 535
Naturmuseum Senckenberg*	Francfort	239 505
Museum of Science & Industry**	Birmingham	228 572
Musceo Teatrale della Scala*	Milan	220 733
Pinacoteca di Brera**	Milan	213 007
Städtische galerie im Lenbachhaus	Munich	189 066
Museo Maritim	Barcelone	182 407
Städlesches Kunstinstitut und städtisch Galerie*	Francfort	157 332
Munchner Stadtmuseum	Munich	144 349
Art Moderne	Strasbourg	143 730
Gas Hall *	Birmingham	136 048
Institut Lumière	Lyon	120 241
Deutsches Filmmuseum*	Francfort	120 202
Muséum d'Histoire Naturelle	Lyon	110 815
Ancient Olympia Museum	Athènes	107 537
Rhodes Museum	Athènes	67 950
Museo d'Historia de la Ciudad*	Barcelone	14 488

* chiffres 98, ** chiffres 97, *** chiffres 96

Pour comprendre

- Rares sont les villes européennes qui ont mis en place à ce jour un dispositif de comptage et de qualification des visiteurs de leurs principaux lieux culturels et touristiques.
- L'observatoire du Tourisme Urbain de la CCIL a mis en place avec quelques villes partenaires (Athènes, Barcelone, Birmingham, Francfort, Milan, Munich, Strasbourg) un dispositif de recueil de ces données lorsqu'elles existent.
- Ce qui est ici appelé musée recouvre des réalités très diversifiées : musée du FC Barcelone, Sagrada Familia (Cathédrale), Acropole d'Athènes, Institut lumière...

Commentaire

- Toutes les villes du panel excepté Francfort et Strasbourg placent deux musées ou plus avant le premier musée lyonnais.
- La fréquentation du premier musée lyonnais (Musée des beaux-arts) apparaît comme bien faible comparativement à ceux des autres villes du panel. S'agit-il d'un problème de collections (peu distinctives à Lyon) ? de promotion ? de moyens mis en œuvre insuffisants pour les expositions temporaires ?
- Au final, ce tableau fait apparaître le **manque de produits d'appel** pour les touristes à Lyon.

Source

Observatoire du Tourisme Urbain (OTU)

Part et évolution des secteurs de haute technologie

	Part*	Évolution 95/2000
France	8%	25%
Grenoble	22%	18%
Toulouse	18%	38%
Paris	12%	35%
Lyon	11%	33%
Marseille	10%	47%
Bordeaux	10%	34%
Nantes	9%	53%
Strasbourg	7%	26%
Lille	6%	35%
Nice	5%	1%

* en pourcentage de l'emploi total

LES DÉPÔTS DE BREVETS EUROPÉENS



Classement des agglomérations du panel Millénaire 3 (en 1999)

Villes	Part européenne des demandes de brevets %	Domaine de spécialisation* 1	Domaine de spécialisation* 2	Indice de spécialisation**
Munich	33,5	Electronique/Electricité (45,1%)	Mécanique/Transport (17,0%)	62,1
Stuttgart	30,6	Mécanique/Transport (42,5%)	Electronique/Electricité (19,1%)	61,6
Grenoble	8,3	Electronique/Electricité (47,9%)	Instrumentation (18,0%)	65,9
Lyon	7,9	Chimie/Matériaux (28,9%)	Procédés industriels (16,1%)	45,0
Cambridge	5,5	Electronique/Electricité (26,3%)	Pharmacie/Biotechnologies (21,2%)	47,5
Manchester	5,2	Chimie/Matériaux (22,0%)	Electronique/Electricité (15,8%)	37,8
Turin	4,6	Mécanique/Transport (45,4%)	Electronique/Electricité (14,7%)	60,1
Oxford	4,4	Instrumentation (25,8%)	Chimie/Matériaux (19,4%)	45,2
Genève	3,3	Instrumentation (18,1%)	Pharmacie/Biotechnologies (15,8%)	33,9
Barcelone	3,1	Procédés industriels (20,9%)	Chimie/Matériaux (17,2%)	38,1
Marseille	3,1	Electronique/Electricité (29,8%)	Instrumentation (18,6%)	48,4
Toulouse	3,1	Electronique/Electricité (25,0%)	Instrumentation (20,1%)	45,1
Strasbourg	2,7	Procédés industriels (20,2%)	Mécanique/Transport (14,4%)	34,6
Nice	2,6	Electronique/Electricité (29,1%)	Instrumentation (16,5%)	46,4
Lille	2,5	Procédés industriels (25,2%)	Mécanique/Transport (21,9%)	47,1
Bordeaux	1,7	Mécanique/Transport (21,4%)	Instrumentation (20,6%)	42,0
Rennes	1,5	Electronique/Electricité (40,2%)	Mécanique/Transport (15,7%)	55,9
Montpellier	1,5	Pharmacie/Biotechnologies (24,9%)	Chimie/Matériaux (18,8%)	43,7
Nantes	1,3	Mécanique/Transport (23,7%)	Procédés industriels (21,7%)	45,4
Glasgow	0,9	Instrumentation (28,1%)	Pharmacie/Biotechnologies (19,9%)	48,0

* entre parenthèses est indiquée la part des brevets de l'agglomération dans ce domaine

** somme des deux premiers domaines de spécialisation. Un score élevé indique une spécialisation forte dans ces deux domaines.

Source

OST - Fiche réalisée par [Templin](#)

ACTIONS	PILOTES
<p><u>Entreprendre et développer</u></p> <p>1/ Développer l'essaimage dans les PME des secteurs à technologie médiane</p> <p>2/ Renforcer l'accompagnement de la reprise d'entreprises et/ou de la reconversion d'activités.</p> <p>3/ Développer un programme de sensibilisation et d'apprentissage à l'entrepreneuriat dans les collèges et lycées</p> <p>4/ Mettre en œuvre le Projet d'agglomération pour la création et la reprise d'entreprises lyonnaises (PACEREL)</p> <p>5/ Réaliser la Maison de « l'entrepreneuriat »</p>	<p>CCIL</p> <p>Chambre des métiers</p> <p>Gil-Medef</p> <p>Grand Lyon CCIL</p>
<p><u>Régénérer et innover :</u></p> <p>6/ Favoriser l'approche « Alliance »</p> <p>7/ Diffuser l'usage des TIC aux PME-PMI</p>	<p>CGPME</p> <p>Gil MEDEF</p>
<p><u>Choisir pour se spécialiser :</u></p> <p>8/ Promouvoir et développer le bio-cluster</p> <p>9/ Animer et internationaliser le cluster Lyon-Game</p>	<p>Grand Lyon</p> <p>Lyon Infocité</p>
<p><u>Marketing territorial :</u></p> <p>10/ Réaliser le portail économique</p> <p>11/ Elaborer une stratégie de communication et de promotion de l'agglomération lyonnaise : globale par filière.</p> <p>12/ Communiquer sur Lyon , destination culturelle et touristique</p> <p>13/ Elaborer une stratégie d'accueil de salons et de congrès à l'échelle de l'agglomération</p>	<p>Grand Lyon</p> <p>Office du tourisme</p>
<p><u>Aménager le territoire :</u></p> <p>14/ Requalifier, aménager, gérer les zones d'activités,</p> <p>15/ Favoriser la montée en puissance de l'aéroport St-Exupéry</p>	<p>Grand Lyon</p> <p>Aéroport</p>
<p><u>Faire du développement durable :</u></p> <p>16/ Sensibiliser et communiquer sur la performance environnementale</p>	<p>Gil-MEDEF</p>

Les 21 priorités du grand Lyon

1. Une métropole intégratrice
2. Une métropole internationale reconnue
3. Une métropole accessible et accueillante
4. Une métropole festive et créative
5. L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale permettant un développement urbain mieux organisé
6. Un système de déplacements cohérent aux différentes échelles
7. Une politique de renouvellement urbain : faire la ville sur la ville
8. Une métropole labellisée "haute qualité environnementale"
9. Renforcer le potentiel économique lyonnais en alliant renouvellement du tissu existant et "nouvelle économie"
10. Développer quelques domaines de compétence
11. Une politique d'animation économique fondée sur le "comment faire ensemble"
12. Aider et valoriser l'économie sociale
13. L'accès à la société numérique
14. La participation à la société du savoir
15. La formation
16. L'éducation à vivre ensemble égaux et différents
17. Partir des habitants
18. Mise en oeuvre de la loi "Chevènement"
19. Le dialogue avec les intercommunalités périphériques : la conférence des intercommunalités de l'aire urbaine dans le cadre de la Région urbaine de Lyon (R.U.L.)
20. Création d'un organe consultatif : Le Conseil de développement

21. Poursuivre la démarche prospective Millénaire 3

Liste des documents consultés

- Millénaire 3, (2000), une agglomération compétitive et rassemblée : 21 priorités pour les 21^{ème} siècle
- Millénaire 3, (juillet 2002), Où en est la métropole lyonnaise ?
- Site internet Millénaire3 (www.millenaire3.com)
- Agence d'urbanisme, (novembre 2003), Vers un aménagement coordonné de la région lyonnaise
- O.P.A.L.E , (juillet 2003), Le tourisme dans la région lyonnaise
- O.P.A.L.E, (juillet 2002), Le chômage en région lyonnaise
- O.P.A.L.E , (juillet 2002), L'emploi en région lyonnaise
- O.P.A.L.E , (sept 2001), La mode à lyon
- O.P.A.L.E - SDE, (juin 2003), Résultats de l'enquête sur les entreprises lyonnaises
- O.P.A.L.E , (avril 2003), Emploi, chômage et création d'entreprises en région lyonnaise
- O.P.A.L.E , (novembre 2002), L'ingénierie numérique des savoirs dans l'aire urbaine de Lyon
- Objectifs Rhône-Alpes édition 2003
- Grand Lyon, Plan de mandat 2001-2007
- Grand Lyon , rapport annuel 2002
- Grand Lyon – Eurocités, (sept 2000), Rapport final sur les stratégies de développement des métropoles européennes
- Grand Lyon l'esprit d'entreprise, Mise en œuvre des actions prioritaires, tableau de bord de synthèse au 01/12/2003
- Grand Lyon l'esprit d'entreprise, (juillet 2003), Etat d'avancement

- Convention cadre de réseau 2003-200, octobre 2003- conférence des villes centres des grandes agglomérations de Rhône-Alpes
- Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (D.T.A.)
Avril 2003
- Félix Damette, 1994, La France en villes